

## LA MANIFESTATION PUBLIQUE POUR LE VOTE DES FEMMES

Le 18 mars à 11 h. a.m. au théâtre «Apollon», un grand meeting a eu lieu pour la revendication du droit de vote des femmes. Ce meeting était la première manifestation féministe publique en Grèce. Elle était organisée par la Ligue Hellénique pour le droit des femmes et appuyée par 54 organisations féminines d'Athènes et des provinces et cinq fédérations des organisations professionnelles mixtes des deux sexes — Fédérations des employés aux services publics, des institutrices, des syndicats ouvrières, des employés des services particuliers et des réfugiés.

Une foule nombreuse assistait à cette manifestation, de sorte que le théâtre était complètement bondé. La réunion était présidée par Mme Avra Théodoropoulou qui déclara l'ouverture de la séance et en expliqua le but. «La L.D.F.—dit-elle—n'a jamais cessé depuis sa fondation en 1920, de demander à chaque occasion qui se présentait, les droits politiques intégraux pour la femme Grecque. Ainsi le résultat de ses efforts continus a été 1) l'introduction dans la nouvelle Constitution d'une clause d'après laquelle les droits politiques peuvent être accordés aux femmes moyennant une loi, 2) l'amendement de la loi sur les municipalités et communes d'après lequel le gouvernement pourrait, à partir de l'année 1927, accorder par simple décret aux femmes âgées de 30 ans et sachant lire et écrire le droit de vote municipal et communal. La L.D.F. a organisé cette réunion dans le but d'exiger ce décret du gouvernement ainsi que la loi nécessaire pour le vote politique. Les nombreuses organisations qui ont répondu à notre appel en adhérant complètement à notre mouvement et en soussignant à notre motion offrent la preuve la plus éloquente que la femme en Grèce a pleinement conscience de ses droits et que la totalité presque des organisations professionnelles et ouvrières des deux sexes appuient ses revendications».

Mme Théodoropoulou donna ensuite lecture aux messages de Madame Corbett-Ashby et de la princesse Alexandrine Cantacuzène qui à l'occasion de la manifestation publique souhaitent aux femmes Grecques le succès le plus complet de leurs efforts.

Après avoir lu toute la liste des organisations adhérentes et leurs représentants, la Présidente donna la parole aux différents orateurs et oratrices.

Mme Agnès Stouditis, au nom du Conseil National des femmes Grecques demanda les droits politiques intégraux pour la femme. Ensuite Mlle Papanastasiou parla au nom de la Ligue Internationale des femmes et Mlle Dora Moatsou au nom des femmes de la Crète qu'elle représentait demanda aussi l'affranchissement politique complet des femmes. De même Mme A. Tourtoulis au nom des femmes de l'Épire, qui ont peut-être plus que toute autre femme le droit d'être affranchies, du moment qu'elles sont presque seules à conduire les affaires de leur maison et de la communauté à cause de l'émigration de presque toute la population masculine de leur pays. Ensuite Mme Yannios au nom de Liaringova, commu-

nauté de Macédoine, demanda le vote municipal en appuyant sur la grande signification de la collaboration des femmes dans les communes. Mlle Olga Economos au nom de la Fédération des Institutrices déclara que l'entrée de la femme dans la vie politique aura des résultats considérables sur le bien-être des enfants et surtout contre l'analphétisme qui est une véritable plaie dans notre pays. En même temps le niveau intellectuel de la femme sera élevé par l'intérêt qu'elle prendra aux questions sociales, dont un des plus importants est l'éducation. Mme Marie Catsoulou, déléguée des ouvrières de couture, remporta un vif succès en énumérant toutes les injustices dont l'ouvrière est la victime et dont la cause principale est qu'elles n'ont pas la vote. Elle protesta aussi contre la restriction de la loi qui exclue les femmes illettrées ce qui constitue une nouvelle injustice contre la classe des travailleuses, qui dans une très grande partie sont des analphabètes. Les paroles de l'ouvrière furent vivement applaudies. Ce fut le représentant de la Fédération des employés M. Gidaracos, qui prit ensuite la parole. Il a déclaré que c'était de son devoir comme employé d'appuyer le mouvement féministe, car il est à même d'estimer le travail des femmes avec lesquelles il collabore, et qui, tandis qu'elles payent les mêmes taxes que les hommes n'ont aucun droit politique.

La Présidente donna ensuite lecture à une lettre de la part de la Fédération des ouvriers Grecs, qui demandent le vote intégral pour les femmes sans la restriction pour les illettrées et à une lettre de la part du député M. A. Papadatos du parti libéral-progressiste, qui se déclare en faveur du vote municipal des femmes. M. Aug. Théologitis, du parti de l'Union Républicaine, déclara ensuite qu'il considère comme une honneur pour son parti que l'égalité des droits de tous les citoyens, hommes et femmes a été proclamée dans son programme même. Mlle Dora Vourloumis, une toute jeune étudiante en droit, parla au nom du Groupe des Étudiants, qui comme une organisation d'avant-garde, croit fermement aux droits égaux pour les deux sexes et espère que la femme, une fois affranchie, se rangera du côté progressiste. La foule acclama la jeune oratrice qui parla avec ferveur et conviction. Le délégué des organisations des réfugiés d'Asie-Mineure, M. Floros, démontre la part qui est due à la femme pour le miracle accompli de l'établissement du million et demi de réfugiés, et que ces femmes, qui sont pour la plupart le seul soutien de leur famille n'ont aucun moyen politique pour sauvegarder leurs intérêts. Mlle Botsi parla ensuite au nom du Groupe des femmes socialistes et demanda, comme l'orateur précédent les droits intégraux, pour la femme. Le Dr Doxiades, président de l'Institution Patriotique de Secours et ex-ministre de la Prévoyance Sociale déclara que sans la collaboration des femmes l'assistance aux réfugiés, dans les moments les plus critiques aurait échoué complètement. Il dé-

(Voir la suite au verso)

## LA MANIFESTATION PUBLIQUE POUR LE VOTE DES FEMMES

(Suite de la dernière page)

clare aussi sa conviction que l'assistance publique pour l'enfance s'accomplira seulement lorsque la femme aura obtenu le vote municipal.

Enfin, Mme Marie Svolo, secrétaire générale de la L. D. F. et déléguée d'organisations féminines de la Macédoine, démontre l'esprit progressiste des femmes de Macédoine qui se sont empressées d'appuyer notre mouvement. Elle déclare ensuite que le vote des femmes est une demande du peuple grec puisqu'elle est appuyée par les classes de tous les travailleurs.

La motion suivante fut ensuite adoptée unanimement :

« Les représentantes des organisations soussignées, réunies à la manifestation publique organisée par la Ligue pour le droit des femmes dans le but de déclarer la volonté des femmes Grecques de voir appliquée dans le plus bref délai la loi de 1925 sur les municipalités et communes, d'après laquelle, à partir de l'année 1927, le droit de vote municipal peut être accordé aux femmes par simple décret.

Considérant que toute vraie démocratie doit être basée sur le principe de l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe, votece qui suit :

1) Que le droit des femmes, qui ressort de la Constitution, de participer à titre égal avec les hommes au gouvernement de l'Etat, par l'élection

---

des représentants du peuple dans le corps législatif  
soit reconnu.

2) Que le gouvernement accorde sans délai par  
décret le droit de vote actif et passif sans restric-  
tions pour les élections municipales et communales.

Nous espérons que la Chambre des députés ainsi  
que le gouvernement reconnaîtront qu'il n'est plus  
possible de refuser aux femmes grecques un droit  
qui leur a été reconnu en principe et que nos justes  
revendications seront accordées sans difficulté.

---